

L'éolien en Suisse, ce sont deux camps irréconciliables

Divergences Si la protection de la nature et du paysage prime pour la fédération Paysage libre, l'association Suisse Éole met l'accent sur la contribution à la transition énergétique.

Pour la fédération Paysage libre, l'arrêt du Tribunal fédéral rendu en janvier, qui donne le feu vert aux parcs éoliens des Quatre Bornes et de la Montagne de Buttes (Val-de-Travers), est «arbitraire» et «dangereux». Le président de la section BeJuNe (Berne, Jura, Neuchâtel), Michel Fior, en prend acte mais, sur le fond, affirme que «la messe n'est pas dite». «On voit qu'en France et en Allemagne, deux pays plus en avance que la Suisse sur cette énergie, s'amorce un mouvement inverse, observe-t-il. L'Allemagne regrette la sortie du nucléaire et la France vient de décider de ralentir le déploiement des éoliennes onshore, c'est-à-dire sur le territoire.»

Il rappelle par ailleurs que le solaire et l'éolien, présentées comme peu chères, ont un coût qui n'est pas pris en compte: «De même que le soleil ne brille pas toujours, le vent souffle de manière inégale, ce qui implique de lisser cette production sur l'année et de compenser les baisses de production.» Sans oublier que «l'investissement devient conséquent, car les prix des composants ont pris l'ascenseur, de même que les coûts de l'acheminement, de la construction et de la maintenance». Michel Fior insiste sur un autre point, l'être humain. «Nous sommes les seuls à prendre en compte cet aspect. Les nuisances sont lourdes pour les riverains, qui se retrouvent avec des machines de 207 mètres de haut à quelques centaines de mètres de leur maison, avec les nuisances sonores que cela implique.»

«Le paysage est fondateur de l'identité suisse, il est incompréhensible que cette richesse patrimoniale soit sacrifiée.»

Michel Fior Paysage libre

Paysage libre estime enfin que le TF ne respecte pas l'article 78 de la Constitution, qui garantit explicitement la protection de la nature et du paysage. «Le paysage est fondateur de l'identité suisse, et il est incompréhensible que cette richesse patrimoniale soit sacrifiée.» La fédération a mené à bien deux initiatives populaires, rejetées par le Conseil fédéral, l'une pour les interdire dans les forêts, l'autre pour exiger l'approbation des communes pour leur implantation, sur lesquelles le peuple sera amené à voter probablement en 2027.

«Des initiatives de pur blocage»

Si elles étaient acceptées, le coup de frein serait énorme, craint Lionel Perret, directeur de l'association Suisse Éole: «Ce sont des initiatives de pur blocage, appuyées en sous-main par certains milieux économiques afin de ralentir, voire empêcher la transition énergétique, comme on le constate notamment aux États-Unis.» Cela reviendrait à réduire à néant les avancées faites grâce à la loi sur l'énergie votée en 2024, «avec des conditions favorables pour les éoliennes», la loi urgente dite «Wind express», toujours en 2024, et, en janvier dernier, l'entrée en vigueur de la loi sur l'accélération des procédures, avec possibilité donnée aux cantons d'entamer une seule démarche coordonnée.

«Entre la conception et la réalisation d'un projet, il peut s'écouler des dizaines d'années, et le projet de Crêt-Meuron, bloqué depuis trente ans, en est l'exemple extrême, poursuit Lionel Perret. Grâce à ces lois, ce temps sera considérablement réduit, mais ces initiatives pourraient marquer un terrible retour en arrière.» Le tarif de rachat de l'électricité éolienne, ajoute-t-il, est par ailleurs descendu à 7 ou 8 ct. le kWh, ce qui la rend très compétitive. «Sans compter que la technologie est entièrement européenne, tout au long de la chaîne.»

L'objectif de la Confédération, qui est d'atteindre 2,3 térawattheures (TWh) en 2030, est encore loin d'être atteint. Les 50 éoliennes en fonction représentent 0,2 TWh. «Il faut donc multiplier la production par douze, mais cela ne signifie pas qu'il faudra ériger douze fois plus d'éoliennes», précise le directeur de Suisse Éole. Les nouveaux modèles sont en effet plus performants que les premières qui ont été posées. «Il devrait y en avoir en tout entre 200 et 300 environ.»